

## Procès-Verbal

Séance du 12 Novembre 2024

L' an 2024 et le 12 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de

RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE Maire

**Présents** : Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, Mmes : CHOQUET Anne-Laure, DESNOS Sophie, LAURENT Régine, PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, MM : BOURGEAULT Thierry, DE LA CHESNAIS Arnaud, DESPRES Jean-Louis, GAUTRIN Eric, ROIZIL Jérôme, RUAUX Phillipe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUCOUX Soazig à Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, M. HARDY Benoît à M. BOURGEAULT Thierry

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 06/11/2024

**Date d'affichage** : 06/11/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DESNOS Sophie

### Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

1/ Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté du Pays de Dol et de la Baie du Mont - Saint - Michel - 2024\_11\_60

2/ Présentation du rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de Communes de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel - 2024\_11\_61

3/ Acceptation de la subvention 2024 au titre des produits d'amende de police de 2023 - 2024\_11\_62

4/ Présentation et validation des avenants concernant les travaux de l'église Saint Léonard - 2024\_11\_63

5/ Attribution de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 au profit de l'école "Notre Dame du Sacré Coeur" à Epiniac - 2024\_11\_64

6/ Indemnisation des piégeurs au titre de l'année 2025 - 2024\_11\_65

7/ Présentation de devis - 2024\_11\_66

**1/ Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté du Pays de Dol et de la Baie du Mont - Saint - Michel réf : 2024\_11\_60**

Madame le Maire présente le rapport annuel, sur la qualité et le coût du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2023 de la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel conformément à sa délibération n°2024-C-104 du 18 juillet 2024 ;

**Après examen de ces éléments, le conseil municipal :**

- **PREND ACTE** de la présentation faite.

Ce rapport est mis à la disposition du public pour consultation aux heures d'ouverture de la mairie.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**2/ Présentation du rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de Communes de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel réf : 2024\_11\_61**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;

**CONSIDERANT** que les communes membres de la Communauté de communes, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, Le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE** de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel de l'année 2023.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**3/ Acceptation de la subvention 2024 au titre des produits d'amende de police de 2023 réf : 2024\_11\_62**

**Vu** la délibération 2024-01-01 en date du 23 janvier 2023 engageant d'une part la Commune à réaliser les travaux de création, d'aménagement de 20 places de stationnement à proximité immédiate du cimetière afin d'en sécuriser l'accès piétonnier notamment et d'autre part à solliciter

une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police (dotation 2023 - programme 2024),

**Vu** la notification de la Préfecture d'Ille et Vilaine en date du 28 octobre 2024, allouant une subvention de **4 057 €** au titre de la répartition 2024 du produit des amendes de police 2023 relatives à la circulation routière,

Madame le Maire présente l'état d'avancement des travaux en cours de finalisation concernant la création de 20 places de parking et de l'installation de la signalisation correspondante,

**Après avoir entendu ces éléments, le Conseil municipal :**

- **PREND ACTE** de l'attribution d'une subvention de **4 057 €** au titre de la répartition 2024 du produit des amendes de police 2023 relatives à la circulation routière,

- **REMERCIE** le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Ouest,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**4/ Présentation et validation des avenants concernant les travaux de l'église Saint Léonard réf : 2024\_11\_63**

Madame le Maire, présente les travaux supplémentaires envisagés dans le cadre des travaux de rénovation en cours sur l'église de Saint Léonard. Ceux-ci seront réalisés par les entreprises JOUBREL et COUET et concernent respectivement :

- En maçonnerie :
  - la taille et la pose d'une marche en granit à l'entrée du baptistère,
  - la fabrication et pose de nouveaux chapiteaux en staff dans le transept,
  - la reprise de la maçonnerie défectueuse et désordonnée (ventres, crevasses et divers manques),
  - la fourniture et mise en œuvre d'un sol en tomettes anciennes de réemploi avec finition par passage à l'huile.
  
- Menuiseries :
  - dépose, restauration et repose du confessionnal
  - restauration du baptistère : porte, grilles, lambris, plinthes,
  - dépose et repose du mobilier de la sacristie
  - pose des volutes sur le baldaquin
  - restauration de l'autel

Ces travaux supplémentaires occasionnent un surcoût de **35 067,72 € HT** dont 7 643,08 € HT pour l'entreprise JOUBREL et 27 424,64 € HT pour l'entreprise COUET. Ils n'avaient pas été intégrés au marché en 2021 faute de ressources financières suffisantes. Toutefois, la collecte de dons en cours, réalisée par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine permet aujourd'hui d'engager ces dépenses. Dans ce cadre, Madame le Maire remercie l'ensemble des contributeurs pour leur soutien et en particulier la fondation Daniel LANGLOIS et le Domaine des Ormes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **D'AUTORISER** les travaux supplémentaires présentés par les entreprises JOUBREL et COUET au titre du baptistère, du transept, de la sacristie, du confessionnel, du baldaquin et de l'autel,
- **DE PRECISER** que ces travaux complémentaires occasionnent un surcoût supplémentaire global de **35 067,72 € HT** réparti à hauteur de **7 643,08€ HT** pour l'entreprise JOUBREL et de **27 424,64 €** pour l'entreprise COUET.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**5/ Attribution de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 au profit de l'école "Notre Dame du Sacré Coeur" à Epiniac réf : 2024\_11\_64**

Vu le code de l'Éducation nationale et notamment son article L 442-5,

**CONSIDERANT** l'obligation de financer la scolarisation des élèves du premier degré des écoles privées sous contrat d'association avec l'État, et ayant leur siège dans la commune, en référence au coût que représentent les écoliers scolarisés dans les classes maternelles et élémentaires des écoles publiques.

**CONSIDERANT** le courrier transmis par le secrétariat général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 31 octobre 2024 fixant le coût moyen départemental par élève, comme suit :

- 1 523 € par élève inscrit en maternelle,
- 476 € par élève inscrit en élémentaire.

**CONSIDERANT** le mail transmis par la Direction de l'école Notre Dame du Sacré Coeur le 08/11/2024 détaillant les effectifs inscrits dans l'établissement au titre de l'année scolaire 2024-2025, comme suit :

- 49 élèves en maternelle,
- 83 élèves en élémentaire.

En conséquence, l'OGEC d'Epiniac bénéficiera, au titre de l'année scolaire 2024-2025, d'une subvention globale de fonctionnement de **114 135 €** contre 106 990 € en 2023-2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement à l'école privée sous contrat de la commune d'Epiniac au titre de l'exercice 2024-2025 d'un montant global de **114 135 €**,
- **DE PRECISER** que cette subventions sera versée semestriellement à savoir à compter du 1er février 2025 pour un montant de 57 068 € et à compter du 1er septembre 2025 pour un montant de 57 067 €.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **6/ Indemnisation des piégeurs au titre de l'année 2025 réf : 2024\_11\_65**

Vu l'arrêté de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en date du 30 août 2017,

**CONSIDERANT** les dégâts causés par les ragondins et rats musqués sur les berges, aux ouvrages (digues de retenues et berges des canaux percés) ainsi que sur les cultures avoisinantes,

**CONSIDERANT** que ces rongeurs sont les hôtes de nombreux parasites et agents pathogènes tels que la leptospirose, l'échinococcose...

**CONSIDERANT** les règlements sanitaires Départementaux imposant aux propriétaires bailleurs et collectivités des mesures d'hygiène visant à lutter contre la prolifération des rats sur leurs terrains en procédant notamment à leur destruction,

**CONSIDERANT** que la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine (FGDON 35) est chargée de piloter la lutte contre les ragondins et les rats musqués, en coordination avec la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine (FDC 35).

**CONSIDERANT** la nécessité d'accompagner financièrement le FGDON 35 dans cette mission,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 520 € à la FGDON 35 à compter du 1er janvier 2025 afin d'indemniser les piégeurs intervenant sur la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **7/ Présentation de devis réf : 2024\_11\_66**

a/ Présentation par Mme Le Maire de 2 devis concernant le bornage du chemin communal : « impasse des roches » en centre bourg d'Epiniac.

Les 2 offres suivantes ont été reçues :

- Entreprise PRIGENT & ASSOCIES : 2 095,20 € TTC
- Entreprise EGUIMOS : 2 130 € TTC

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- **DE RETENIR** la proposition la mieux disante de l'entreprise PRIGENT & ASSOCIES pour un montant de **2 095,20 € TTC**,

- **DE SIGNER** le devis correspondant afin d'engager la prestation.

b/ Présentation par Mme LAURENT d'un devis à la plantation de dix arbres à la salle de la Motte et à l'espace de jeux des Landes. Les essences d'arbres sélectionnés sont :

- 2 Quercus palustris

- 2 fraxinus excelsior raywood

- 2 Acer freemanii automn blase

- 1 Robinia pseudoacacia georgia

- 3 Pommiers braeburn

Le coût total du devis est de **3 276 € TTC**

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- **DE RETENIR** la proposition de Les jardins Clément pour un montant total de **3 276€ TTC**.

- **DE PRECISER** que la dépense correspondante sera prélevée sur l'opération d'investissement n° 11 article 212 : Aménagement de terrains

- **DE SIGNER** le devis correspondant afin d'engager la prestation.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Points abordés par Mme RAMÉ-PRUNAUX**

**Dates à retenir :**

Fixation des séances de Conseil municipal au titre de l'année 2025 : les 21/01, 25/02, 25/03, 29/04, 20/05, 17/06, 08/07, 09/09, 07/10, 04/11, 09/12.

Prix des lecteurs à Bonnemain : le 16/11

Concert de la chorale d'Epiniac : Cœur de Vesins : le 17/11 à 15h à la salle polyvalente,

Travaux de Réhabilitation de la Mairie : Présentation de l'Avant-Projet-Définitif : le 02/12

Commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie : le 05/12 à 17h

Conseil municipal : le 10/12

Vœux du maire le 05/01 à 11h

Atlas de la biodiversité : remise du trophée de la 1er place par l'Office Français de la Biodiversité aux communes de Baguer Pican, Epiniac, Dol de Bretagne.

Le recensement de la population aura lieu du 15/01/2025 au 16/02/2025 avec 3 agents recenseurs : Mmes Clolus, Glémot, Lebeslour.

#### **Points abordés par M DESPRES**

Réalisation des diagnostics parasitaires et de l'amiante de la Mairie dans le cadre des travaux de réhabilitation,

Réalisation d'une étude géotechnique et géologique sur le site de la mairie dans le cadre des travaux de réhabilitation,

Points abordés par Mme LAURENT

Réunion avec le technicien de l'ONF afin de présenter les travaux programmés en 2025 sur la forêt communale le 15/11

Organisation des ateliers pour les décorations de Noël. Il est prévu d'installer des décorations sur les 3 places de parking situées devant la bibliothèque.

#### **Points abordés par M BOURGEAULT**

Organisation de la commission voirie le 30-11. Un point d'actualité sera réalisé sur la réserve incendie à Lannoué.

Départ en retraite le 1er janvier 2025 d'un agent des services techniques. Celui-ci sera remplacé dans les prochaines semaines dans le cadre d'un recrutement.

#### **Points abordés par les conseillers municipaux**

Mme TRUFFLET, s'interroge sur l'absence de clôture derrière la cantine, rue du Douet des Roches). Mme le Maire précise que des échanges vont être conduits rapidement avec les propriétaires afin d'apporter une réponse. Également, Mme TRUFFLET précise qu'il n'y a pas de lumière à l'extérieur de la salle verte en cas d'utilisation en soirée. Un dispositif est en place des 2 côtés du bâtiment mais l'interrupteur se trouve côté est dans la salle.

M RUAUX remercie l'ensemble des donateurs au bénéfice de l'association « Solid R5 Maroc Normandie Humanitaire ». Les enfants marocains ont reçu des fournitures scolaires et des jouets. Par ailleurs, la 43ème édition du tour de Bretagne des véhicules anciens sera organisée en 2025. A ce titre, l'organisation recherche des villages étapes afin d'accueillir les exposants et visiteurs pendant quelques heures. Mme le Maire précise qu'une candidature de la commune d'Epiniac pourrait être étudiée notamment en fonction de la disponibilité de la salle polyvalente.

Mme PASSIER demande la date de la prochaine commission cantine d'Epiniac. Madame la Maire précise qu'elle sera organisée au cours du mois de novembre. La date reste encore à fixer en fonction des disponibilités des agents de la cantine.

M ROIZIL précise que l'éclairage du foot n'est toujours pas satisfaisant. M DESPRES répond que des contacts ont été pris avec le SDE 35 afin d'obtenir des solutions et un devis. Le bilan de l'évènement Movember – Octobre Rose organisé par le comité des fêtes est très satisfaisant : l'ensemble des dons récoltés sera reversé à l'association de lutte contre le cancer lors de la fête des champions le 7 décembre prochain.

Mme DESNOS évoque la possibilité de remettre un diplôme de remerciement aux enfants qui ont participé aux commémorations du 11 novembre. Elle demande s'il est possible d'organiser en 2025 en même temps que le concours des maisons fleuries, un nouveau concours concernant les plus beaux ou prolifiques potagers. Madame le Maire répond que cela est possible et qu'il est nécessaire au préalable de se renseigner auprès d'autres communes qui organisent ce type de concours afin de connaître les critères de sélection et que la commission fasse des propositions avant de valider. L'espace jeux des Landes n'est pas très bien indiqué, la commission voirie étudiera la pose de panneaux de signalisation.

M GAUTRIN indique que la collecte de la boîte aux lettres de la Poste installée à Saint Léonard a été supprimée. Madame le Maire répond que des contacts ont été pris auprès des services de la Poste qui lui ont répondu que le nombre de lettres (1 par jour) relevées n'était pas suffisant pour maintenir cette boîte. La loi exige une boîte aux lettres par commune et par tranche de 1000 habitants, dans un souci d'optimisation, elle a été supprimée. Par ailleurs, il remercie les enfants de la commune pour leur participation aux commémorations du 11 novembre.

Séance levée à: 22:43

En mairie, le

Le Maire

SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

Secrétaire de séance

Mme DESNOS Sophie

